L'Abeille de la Nouvelle-Orléans
Bureaux : 73 rue de Chartres.
NOUVELLE-ORLEANS.
SAMEDI, 25 JANVIER 1890.

PETITES ANNONCES.

PERDU—Un [illegible] ... la personne qui le rapportera sera récompensée. [illegible]

CHAMBRES et Pension.—On peut avoir d'excellentes chambres, avec ou sans pension, dans une famille particulière, No 9 rue St-Pierre, bâtisse Pontalba, vis-à-vis la Place Jackson. On parle, dans la maison, le français, l'anglais et l'allemand. 4 jan—

ON DEMANDE.

CENT ouvrières habiles pour faire du linge de dessous pour dames. Celles qui donneront satisfaction auront du travail toute l'année.

BOUFF & LEHMANN,
271 South Rampart,
17janv— Près du marché Poydras.

ON demande que les propriétaires et les agents de propriétés sachent que la compagnie de Pélican proposée au curage des fosses d'aisances (Excavating Co.) fait mieux le travail, à meilleur marché qu'aucune autre compagnie. Bureau 52 rue Carondelet.
16 janv—1m

A VENDRE.

A VENDRE—Avec grande facilité de paiement, deux propriétés, l'une sise rue Toulouse No 132 rapportant 20 piastres par mois, prix 1500 piastres; l'autre rue St-Philippe No 200 rapportant 12 piastres par mois, prix 1200 piastres. S'adresser au Robt. E. Lee Hat Store, coin Bourbon et Canal.
22 janv—3J

UNE grocerie encoignure Marais et St-Antoine. Conditions faciles. 19 janv—7f

MAISON en briques coin nord des rues Royale et Hôpital. S'adresser 32 Passage de la Bourse. 18janv—15f

ANNONCES JUDICIAIRES.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—Je certifie que le 1er jour d'octobre 1889, jugement a été rendu en cette cour dans l'affaire ci-dessous, dans les termes et chiffres suivants, à savoir:

Interdiction de Emma Senter, No 27,5[illegible], Division A.

Cette affaire a eu lieu aujourd'hui, présent, Charles G. Ogden, Esq., pour le demandeur et B. O. Ellis, Esq., avocat nommé par la cour pour représenter la défenderesse. Après avoir entendu les témoins, les avocats et les évidences, considérant le rapport des experts enregistré dans cette affaire et l'évidence et la loi étant en faveur du demandeur, et pour les raisons ci-dessus données.

Il est ordonné, adjugé et décrété que Emma Senter, la défenderesse, soit, et est déclarée incapable d'administrer ses affaires, est interdite.

Jugement rendu le 1er octobre 1889.
Jugement signé le 5 octobre 1889.
Signé: THOS. C. W. ELLIS, Juge.

En témoignage de quoi j'ai mis ma signature et apposé le sceau de la dite cour en la ville de la Nouvelle-Orléans, ce cinquième jour d'octobre en l'année de Notre Seigneur, mil-huit cent quatre-vingt-neuf.

HUGUES J. LAVERGNE,
Député-Greffier.
18 déc—3f en 30 trs

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de William Garvey.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 28,950—Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte final présenté par Mme Kate Garvey, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS,
25 janv—25 29—2 fev Greffier.

Succession de Mme Margaret McAuley.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans — No 27,73[illegible] — Division E.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées, d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte final présenté par Mme Jane Ball, exécutrice testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS,
22janv—22 26 31 Greffier.

Succession de Susanne Attenhofer.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 27,330—Division E. Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte final présenté par Dominick Attenhofer, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS,
19 janv—19, 24, 29. Greffier.

Succession de Mathias Trant et femme.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 27,548—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte final présenté par Daniel Seelam, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
19 janv—19 24 29

Succession de Delia Cox.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 28,301—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte final présenté par Patrick Noonan, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS,
19 janv—19 24 29 Greffier.

Succession de Isabelle Chery Rigaud, veuve de Don Edwardo de Phelps.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans.— No 29,064.—Division D.—Attendu que John B. Vinet, administrateur public, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'exécuteur testamentaire datif dans la succession de feu Isabelle Chery Rigaud, veuve de Don Eduardo de Phelps, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS,
19janv—19 24 29 Greffier.

Succession de Paul Reusch.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 28,277—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte final présenté par Mme Vve P. Reusch, tutrice naturelle et comme telle administratrice cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS,
17 janv.—17 22 26 Greffier.

Henry Greß vs Dr Tobias Nagel.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 28,169—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte présenté par Jos Garidel, liquidateur de cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS,
15 janv—15 19 24 Greffier.

Succession de Mme Wilhelmina Finke, femme de M. H. Pateman.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 29 037—Division D—Attendu que Mlle Sophie Pateman a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Mme Wilhelmina Pateman, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
15 jan—15 19 24

Succession de Walter Breckets.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 29,063—Division D—Attendu que John B. Vinet, administrateur public, a présenté une pétition à la Cour, à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Walter Breckets, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS,
20 janv—19 24 29 Greffier.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Veuve E. Tudury vs. Henry Weber.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 28,09[illegible]—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 15 février 1890, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un lot de terre avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet No 24[illegible], borné par les rues Johnson, [illegible], Bienville et Conti, mesurant [illegible] pieds neuf pouces de profondeur [illegible] ... [illegible]

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
[illegible]

DENTISTES.

G. P. Mahoney, Dentiste, D. D. S.,

successeur des bureaux du No 110 rue Canal au

No 267 de la même rue,

PRES DAUPHINE,

A partir du 1er octobre 1889.

Venez examiner mes modèles, vous m'étonnerez de mes prix et vous faire exhiber ma Médaille pour travaux dentaires supérieurs.
26 sept—

C. E. KELLS & M. VIET.
CHIRURGIENS-DENTISTES

No 13 rue Dauphine, immédiatement après l'édifice formant l'angle de la rue du Canal.

[illegible] Opérations de tout genre dans le ressort de leur art.
Vente de palais artificiels.

ASSURANCES.

Vingt-troisième Etat Annuel
—DE LA—
Compagnie d'Assurances Germania
De la Nouvelle-Orléans.

CONFORMÉMENT à ce qu'exige sa charte, cette compagnie publie l'état suivant pour l'année se terminant le 31 décembre 1889:

Primes sur incendies	$197,781 69	
Primes maritimes	2,8[illegible]9 10	
Primes des rivières	1,577 07	
	$202,207 66	
A ajouter: Primes non expirées de 1888	44,609 49	
		$246,817 35
A ajouter: Intérêts, profits et pertes	$26,223 05	
Moins salaires et dépenses générales	14,199 42	
		12,023 63
Fonds de surplus de 1888		
Total		$258,317 09
Pertes payées—		
Sur risques de feu	$92,148 63	
Sur risques maritimes	2,0[illegible]8 45	
Sur risques de rivières	1,619 99	
	$96,8[illegible]7 07	
Réassurances	38,145 53	
Primes remises et commissions	49,[illegible]61 79	
Taxes d'Etat et de ville, Board of Underwriters, et accessoires	6,380 93	
		185,9[illegible] 32
Profits bruts		$ 97,364 70
Réservé pour primes non expirées	$41,180 13	
Pertes non payées	11,708 52	
Dividende No 23 payé en juillet 1889	10,000 00	
Dividende No 24 déclaré en janvier 1890	10,000 00	
Fonds de surplus, 1889	24,476 05	
		97,364 70

ACTIF

Billets pour primes	$369 89
Primes en voie de collection	41,662 89
Prêts sur nantissement (dépôt de titres)	33,625 00
Prêts sur hypothèques	6,175 00
Bons des Etats-Unis, bons d'Etat, consolidés de ville et bons à primes	63,620 00
Stocks de banques, d'assurances et autres	38,928 50
Bons d'hypothèque, Weckerling Brewing Co	5,000 00
Propriétés foncières	66,814 84
Meubles de bureau et accessoires	4,873 1[illegible]
Argent comptant et en banque	24,835 44
	$287,564 70

PASSIF.

Capital-actions	$200,000 00
Réservé pour primes non expirées	41,180 13
Réservé pour pertes non payées sur incendie	11,708 52
Réservé pour dividende 3 pour cent, janvier 1890	10,000 00
Réservé pour fonds de surplus, 1889	24,476 05
	$287,364 70

Cet exposé est une copie juste et correcte des livres de la compagnie.

E. ZUBERBIER, Président.
J. HASSINGER, Vice-Président.
EMIL WEBER, Secrétaire.

Fait et signé sous serment devant moi, ce 10 de jour de janvier 1890.
W. O. HART, Notaire.

Le Conseil de Direction, à une réunion tenue le 9 du courant, a déclaré un second dividende semestriel de CINQ POUR CENT, faisant 10 pour cent par an sur le fonds-capital pour l'année se terminant le 31 décembre 1889, payable sur demande.

DIRECTEURS.

E. ZUBERBIER,	P. W. DIELMANN,
J. J. WECKERLING,	JOHN THORN,
J. HASSINGER,	J. B. MEYERS,
LOUIS GRUNEWALD,	A. G. RICKS.
FRANK VATTER,	GEO. LIEDLICH,
HERM. CURTIUS,	FRANK J. LEVIS,
J. H. MERILH,	JOHN G. MOLL,
	J. J. LANGLES.

11 jan—1m

Vingtième Etat Annuel
—DE—
L'Association d'Assurance de la Nouvelle-Orléans,

CONFORMÉMENT à sa charte, l'Association d'Assurance de la Nouvelle-Orléans publie l'état suivant de ses affaires pour l'année expirée le 31 décembre 1889:

Primes reçues:		
Sur risques de feu	$251,065 93	
Sur risques de marine	2,703 10	
Sur risques de rivière	3,97[illegible] 97	
		$257,743 05
A ajouter, primes non acquises de 1888		60,716 00
Primes totales		$318,459 05
A ajouter, intérêts et profits et pertes		15,041 32
Revenus		$333,500 37
A déduire, pertes payées:		
Sur risques de feu	$89,072 36	
Sur risques de marine	1,010 05	
Sur risques de rivière	603 33	
Total des pertes payées	$90,6[illegible]5 27	
Retour de primes et annulations	25,822 60	
Commissions	39,121 12	
Réassurances	2[illegible],398 18	
Taxes et Licences	2,947 15	
Dépenses de bureau et d'agences, salaires, bureau des assureurs, corps de sauvetage, loyers, publications, etc.	30,719 47	
Déboursés		$212,[illegible] 79
		$120,[illegible] 58
A déduire:		
Primes non acquises	60,554 90	
Pertes ajustées et non ajustées	20,000 00	
		80,554 90
Bénéfice net		$40,262 58

ACTIF

Argent en caisse	$ 66,133 12
Dépôt au trésor de l'Etat du Mississippi	15,000 00
Argent entre les mains d'agents d'autres Etats	10,011 15
$10,000 Bons des Etats-Unis à 4 p.c. @ 127	12,700 00
$121,000 Bons Consolidés de la Nlle-Orléans @ 110	133,100 00
$64,500 Bons à Primes de la Nlle-Orléans @ 148	95,548 00
$25,000 Bons de l'Etat de la Louisiane, 4 p.c. @ 95 1/4	23,875 00
Primes en voie de recouvrement	12,126 55
Prêts sur hypothèque	24,324 24
Billets à recevoir et billets à recevoir pour primes	6,092 09
Actions	4,485 23
Meubles et installations de bureau	2,500 00
	$405,918 34

PASSIF.

Capital	$300 000 00
Dividendes non réclamés	1,350 30
Réserve pour primes non-acquises	60,554 00
Réserve pour pertes ajustées et non ajustées	20,000 00
Intérêt sur capital dû en janvier 1890	9,000 00
	$409,904 30

Le tableau ci-dessus est une copie exacte des livres de l'Association d'Assurance de la Nouvelle-Orléans.

GEO. LANAUX, Jr., Secrétaire. PIERRE LANAUX, Président.

Assermenté et signé devant moi, ce 11 janvier 1890.
GEORGE G. ANDRY, Notaire.

A une assemblée de la Direction tenue ce jour il a été résolu de payer sur demande un dividende d'intérêt de TROIS POUR CENT, (3 0|0) pour le second semestre de 1889, faisant SIX POUR CENT pour l'année, sur le capital de l'Association.

GEO. LANAUX, Jr., Secrétaire.
Nouvelle-Orléans, 11 janvier 1890.
12 janv—1m

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—No 29,600—Division E—A. Delvaille & fils et A. Delvaille et Emile J. Delvaille vs leurs créanciers.—Ordre de Cour.—Que la cession des biens des pétitionnaires, de la raison sociale de A. Delvaille & fils et de A. Delvaille et Emile J. Delvaille, individuellement, membres de la dite raison sociale, est par le présent acceptée par la Cour au bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant Charles J. Théard, notaire en cette ville, le LUNDI 20me jour de janvier 1890, à 11 heures A. M., dans le but de délibérer sur les affaires des dits pétitionnaires, d'élire un syndic de les représenter et sur toutes autres matières qui pourront leur être soumises [illegible] ... [illegible]

Nouvelle-Orléans, 17 décembre 1889.
Signé: ALBERT VOORHIES, Juge.
Pour copie conforme:
P. GUIBAUD, Député-Greffier.
28 déc—[illegible]

ATTRAIT SANS PRECEDENT!

PLUS D'UN MILLION DISTRIBUE.

L.S.L.

Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane

Incorporée par la Législature, dans un but de charité et pour aider au développement de l'enseignement public.

La création de la Compagnie a été ratifiée, par un vote populaire énorme, et reconnue par la présente Constitution de l'Etat, adoptée le 2 décembre 1879.

Les grands tirages extraordinaires ont lieu semestriellement (Juin et Décembre) et les grands tirages à numéros simples ont lieu tous les autres dix mois de l'année, et ont tous lieu en public, à l'Académie de Musique, à la Nouvelle-Orléans.

Nous déclarons, par les présentes, que nous présidons à tous les tirages mensuels et semestriels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui, nous en donnons l'assurance, ont lieu avec la plus grande honnêteté, la plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de toutes les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ses annonces, de ce certificat, auquel nous joignons le fac-similé de nos signatures.

G T Beauregard
J A Early
Commissaires

Grand Tirage Mensuel,
A L'ACADEMIE DE MUSIQUE,
NOUVELLE-ORLEANS,
MARDI, 11 FEVRIER 1890.

GROS LOT: $300,000

100,000 Billets à Vingt Dollars; Demi-Billet $10; Quart de Billet $5 00; Dixième de Billet $2 00; Vingtième de Billet $1 00.

LISTE DES LOTS:

1 Lot de	$300,000, soit	$300,000
1 Lot de	100,000	100,000
1 Lot de	50,000	50,000
1 Lot de	25,000	25,000
2 Lots de	10,000	20,000
5 Lots de	5,000	25,000
25 Lots de	1,000	25,000
100 Lots de	500	50,000
200 Lots de	300	60,000
500 Lots de	200	100,000

PRIX D'APPROXIMATION:

100 Lots de	$500, soit	$50,000
100 Lots de	$300	30,000
100 Lots de	$200	20,000

PRIX TERMINAUX.

999 Lots de $100, soit		$99,900
999 Lots de $100		99,900

3,134 Lots se montant à ... $1,054,800

On demande des agents partout.

Pour les prix à payer par les CLUBS, ou pour tout renseignement que l'on voudrait avoir, s'adresser au soussigné. Votre écriture devra être distincte et la signature lisible. On s'assurera un service plus rapide de la Poste en envoyant une enveloppe portant l'adresse en plein.

IMPORTANT.

Remises par Postal Notes, Express Money Order, ou change de New York, dans des lettres ordinaires. Monnaie courante par l'Express.

S'adresser à
M. A. DAUPHIN,
Nouvelle-Orléans, Lne.

Adressez vos lettres enregistrées contenant de l'argent à la
New Orleans National Bank,
New Orleans, La.

[illegible]

ANNONCES JUDICIAIRES
VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de groceries, grocerie, accessoires.

EN VERTU d'un ordre de vente en date du 23 janvier 1890, dans l'affaire de L. S. Harrison & Bro vs leurs créanciers, No 29,128, de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, je vendrai à l'encan pour comptant au No 10 rue Toulouse, MARDI, 28 janvier 1890, à 1 heure P. M.
Un lot d'épiceries, accessoires, etc.
CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil pour la paroisse d'Orléans.
24 janv—24 25 26 27 28

ANNONCE JUDICIAIRE.

Mme Marie St-Martin, veuve de John Carnes vs. Frederick Buck.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 28,738—En vertu d'un writ de saisie et vente, à moi adressé par l'Hon. Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et le Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 25 janvier 1890, à midi, de la propriété ci-après décrite, savoir:

Un lot de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Gravier, Commune, Remparts (autrefois Cirque), Bassin (autrefois St-Jean), et ayant, au pied américain, 25 pieds 9 pouces de face à la rue Gravier, sur 120 pieds de profondeur du côté le plus rapproché de la rue de Bassin (autrefois St-Jean) et sur la ligne la plus rapprochée de la rue des Remparts (autrefois Cirque) le dit lot s'élargit graduellement, de sorte que, à la profondeur de 88 pieds 2 pouces, il mesure 31 pieds 10 pouces de profondeur; ensuite il se referme par une nouvelle profondeur de 82 pieds 4 pouces jusqu'à la ligne du fond, sur laquelle il mesure 25 pieds 9 pouces.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
24 déc—24 25 31—7 14 21 25 janv

ANNONCE JUDICIAIRE.

James Sweeney vs Joseph E. Muniot.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 22,446—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 25 janvier 1890, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Tous les droits, titres, intérêts, réclamations et demandes de Joseph E. Muniot comme héritier de la succession de son père Antoine Muniot No 22,085 du docket de la Cour Civile du District pour la paroisse d'Orléans, les dits droits, titres, intérêts, réclamations et demandes, étant un quart indivis de la dite succession, mobilière, immobilière droits et réclamations et de laquelle la propriété ci-après décrite forme une portion comme l'indique le rapport enregistré dans la dite succession.

La moitié indivise d'un certain lot de terre situé dans le Sixième District de cette ville, dans l'îlet No 120 et borné par les rues Jersey, maintenant Annonciation, Bordeaux, Tchoupitoulas et Lyon, mesurant soixante pieds de face rue Annonciation sur cent vingt pieds de profondeur et de face à la rue Bordeaux et formant le coin des rues Annonciation et Bordeaux, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, etc.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
24 déc—24,31—janv 7,14,21,25

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété améliorée dans le Troisième District.

American Homestead Company vs ses héritiers de Mme Felix Veau, décédée, et als.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans, No 27,733—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente, à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et Commercial place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 25 janvier 1890, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations etc., qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville (Faubourg Marigny) dans l'îlet désigné par le numéro municipal 268, borné par les rues Remparts, Bourgogne, St-Antoine et Bourbon, et mesurant trente pieds de face à la rue des Remparts sur cent vingt pieds de profondeur: le dit lot forme partie du lot désigné par le numéro 2[illegible]0 sur un plan du dit Faubourg Marigny, borné sur un côté par le lot 199 du dit plan.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
23 déc—23, 30—janv 6 13 20 25.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de Propriété et d'Actions de Homestead.

Succession de Patrick Ryan.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 28,6[illegible]6—En vertu d'un ordre de vente daté le 27 décembre 1889, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente, à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 1er février 1890, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° Un certain lot de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Dryades, Delord, Remparts et Julia, désigné comme lot No trois, sur un plan dressé par G. F. Dunbar, voyer, daté le 17 juillet 1847, et déposé au bureau de L. Herman, et mesurant vingt quatre pieds quatre pouces de face à la rue Dryades, sur cinquante pieds de profondeur.

2° Une réclamation contre le Mechanics Homestead Association de cette ville pour six actions de stock souscrits par feu Patrick Ryan, conformément au livre No 154, séries A sur lesquelles $327 50 ont été payées—et un montant, avec l'intérêt, à la somme de $745.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
30 déc—30—6 13 20 27—1 fév

DATE DE FONDATION, 1805
COMPAGNIE D'ASSURANCES
—DE LA—
NOUVELLE-ORLEANS.
New Orleans Insurance Company of New Orleans.
Etablie en 1805.
BUREAUX: 3 rue Carondelet entre Canal et Commune.
Capital - $500,000

J. TUYES, Président
L. SCHREIBER, Vice Président
JOSEPH A. HINCKS, Secrétaire.

Assure contre les risques de feu, de mer et de rivière, aux taux les plus réduits.

DIRECTEURS:

CHAS. T. DUGAZON,	EDWD. J. BOBET.
PIERRE POUTZ,	H. GALLY.
D. FATJO,	A. SCHREIBER,
CHAS. E. SCHMIDT,	W. G. VINCENT,
JULES TUYES,	H. LAROUSSINI,
GUS. PITOT,	J. W. HINCKS.

24 fev '89—1an.

CONSULAT DE FRANCE
—A—
LA NOUVELLE-ORLEANS.
BUREAUX, RUE CONTI, 84.

Ouverts de 11 h. du matin à 4 h. P. M.
Des renseignements sont demandés sur les personnes dont les noms suivent. En cas de décès ou d'absence, leurs amis sont priés d'en donner avis au Consulat.

1er janvier 1890.

Liste de publication:

Arnanton-Ules, Pierre	Girard
Abadie	Gurlie, Claude François
Barbotat, Jean Elisée (ses héritiers)	Hendet, Lucien
Bolt, Louis	Laporte Antoine
Cantola, L.	Le Maire, Pierre Louis et Raymond
Cayot, Jacques	Lopez, Henry (époux)
Chartre, Lucien	Marchadié, Eugène
Dauzat - Brochard (époux)	Nargassans, Jean (époux)
De la Trouche, Victor Armand	Paragué, Laaplace Jean
Depuy, Félix	Reingart, Benjamin
Elissal e	Rouzaud, Hippolyte
Fancini, Lucien	Jean Paul
Faraldo	Schwartz, François Joseph
François, Romain	
Franceschi, Jean-Baptiste	Villette, Anatole Firmin
Fourcade	

LETTRES.

Caben, Mathilde	Dambielle, Pascal
de Guipperville	Mlle Gauthier Irma
	Langlois Alexandre

N.B.—Afin d'éviter des retards dans la transmission des documents, j'invite les personnes qui ont à remettre à mon visa des actes établis en Louisiane, en dehors de la ville de la Nouvelle-Orléans, à les faire certifier, préalablement, par M. le secrétaire d'Etat de l'Etat de la Louisiane.
1er janvier 1890.
Le Consul.
PAUL DEJARDIN.

SCIENTIFIC AMERICAN

Is the oldest and most popular scientific and mechanical paper published and has the largest circulation of any paper of its class in the world. Fully illustrated. Best class of Wood Engravings. Published weekly. Send for specimen copy. Price $3 a year. Four months' trial, $1. MUNN & CO., PUBLISHERS, 361 Broadway, N.Y.

ARCHITECTS & BUILDERS
Edition of Scientific American.

A great success. Each issue contains colored lithographic plates of country and city residences or public buildings. Numerous engravings and full plans and specifications for the use of such as contemplate building. Price $2.50 a year, 25 cts. a copy. MUNN & CO., PUBLISHERS.

PATENTS may be secured by applying to MUNN & Co., who have had over 40 years' experience and have made over 100,000 applications for American and Foreign patents. Send for Handbook. Correspondence strictly confidential.

TRADE MARKS.

In case your mark is not registered in the Patent Office, apply to MUNN & Co., and procure immediate protection. Send for Handbook.

COPYRIGHTS for books, charts, maps, etc., quickly procured. Address
MUNN & CO., Patent Solicitors,
General Office: 361 BROADWAY, N. Y.

VENTES A L'ENCAN.

PAR HOEY & O'CONNOR.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Bons à primes, certificats de membre de la Bourse au Coton et de la Bourse aux Actions. Actions de la Slaughter-House Co., de mines et autres, meubles de bureau et une jument. A l'encan.

Succession de George M. Rayley.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—Division C.—No 28,563.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey, encanteur—Bureau No 17 rue Carondelet—Le SAMEDI, 8 février 1890, à midi, à la Bourse des Encanteurs, rue St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, daté et signé le 23 janvier 1890, il sera vendu à l'encan, les bons et autres valeurs, à savoir:

Trois cents (300) bons à primes de la ville de la Nouvelle-Orléans, de $20 chacun.

Cent (100) actions du fonds-capital de la Mountain View Mining Company, d'un dollar chacune.

Un certificat de membre de la New Orleans Stock Exchange.

Une action du fonds capital de la New Orleans Cotton Exchange, de $200.

Une action du fonds capital du New Orleans Rod and Gun Club de $25.

Soixante-sept (67) actions du fonds capital de la Crescent City Live Stock Landing and Slaughterhouse de $50 chacune.

Dix (10) actions du fonds capital (préféré) du Mexican Improvement Company de $100 chacune.

Vingt (20) actions du fonds capital (ordinaire) du Mexican Improvement Company de $100 chacune.

Une jument brune ou noire.

Et le même jour et à 2 heures P. M., au local No 195 rue Gravier entre Carondelet et Baronne:

Un coffre-fort (Diebold).
Trois desks de bureau.
Conditions—Comptant avant le transfert.
25 janv—25—1 2 8 fév

ANNONCE JUDICIAIRE.

Magasin de choix sur la batture faisant face au débarcadère des bateaux de la rue Canal.

No 9 rue Delta et No 10 rue Front, entre Canal et Gravier, attenant aux établissements de MM. Conery, Leathers et Huey et autres.

Vente à l'encan. A crédit.

Succession de Jesse K. Bell.

No 28,094.—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—Division A.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey, encanteur—Bureau No 17 rue Carondelet—SAMEDI 1er mars 1890, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Honorable Thos. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, daté et signé le 20 janvier 1890, il sera vendu, à l'encan, la propriété de valeur ci-dessous décrite, à savoir:

Le magasin en briques à trois étages No 9 rue Delta et s'étendant à travers l'îlet, et le No 10 rue Front, entre Canal et Gravier, dans le Premier District de cette ville dans l'îlet No 1 A. borné par les rues Canal, Gravier, Front et Delta. Le lot est désigné par le No 6 sur un plan de L. H. Pilié, voyer de la ville en date du 21 mai 1866, déposé pour référence en l'étude de Wm J. Castell, ancien notaire, et mesurant 25 pieds de face à la rue Delta, la même largeur et façade à la rue Front sur 127 pieds 8 pouces de profondeur entre lignes parallèles.

Conditions de la vente—Un tiers ou plus comptant, au gré de l'acquéreur, et la balance à un crédit de un et deux ans, avec 7 pour cent d'intérêt par an, du jour de la vente, devant être garanti par hypothèque spéciale, privilège de vendeur et toutes les autres clauses usuelles de sécurité. L'acquéreur devant assumer le paiement de toutes les taxes dues et exigibles pendant l'année 1890, et déposer 10 pour cent comptant au moment de la vente.

L'acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant John Bendernagel, Esq., notaire.
25 jan—25—fév 1 8 15 22—mars 1

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété améliorée de choix, faisant face au Chemin du Bayou et l'Avenue de l'Esplanade.

Succession de Charles Henry Rabad.

No 28,416—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR — NICHOLAS J. HOEY, encanteur—Bureau No 17 rue Carondelet — SAMEDI, le 15 février 1890, à midi, à la Bourse des Encanteurs, rue St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District daté du 10 janvier 1890, il sera vendu à l'encan, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Deux lots de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans le troisième district de cette ville, dans l'îlet borné par le chemin du Bayou, Kerlerec, Miro et Tonti, désignés comme lots Nos 1 et 2 sur un plan de L. Bringier, en date du 1er décembre 1834. Les dits lots contigus et mesurant chacun, mesure française, 30 pieds de face sur le Chemin du Bayou, sur 120 pieds de profondeur.

Les améliorations consistent d'une résidence en bois à un étage No 401 Chemin du Bayou, couverte en ardoises, 6 chambres, cuisine, une bâtisse dans la cour ayant 2 chambres, une chambre à blanchissage, écurie, etc., et aussi une bâtisse à un étage avec 2 grandes chambres d'étudiants, une bâtisse dans le fond, écurie, etc., connue comme le No 402 Chemin du Bayou. Cette propriété est située dans une des plus attrayantes parties de cette belle Avenue et est près de la résidence de MM. Cassard, Chambers, Bienvenu, Terre, Gardner et Drayfous.

Conditions de la vente—Un tiers ou plus comptant et la balance à un an, à un et deux ans de crédit, au gré de l'acquéreur, en billets à son ordre et par lui endossés, portant 8 pour cent d'intérêt par an du jour de vente jusqu'à parfait paiement, garantis par privilège de vendeur, hypothèque spéciale sur la propriété vendue et les clauses usuelles de sécurité, "non aliénando", 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de poursuites pour en forcer le paiement des billets, Assurance pour le montant des dits billets et le transfert de la police au créancier.

L'acquéreur assumera en outre du prix de l'adjudication les taxes de ville et d'Etat dues en 1890, et devant déposer avec l'encanteur 10 pour cent du prix de la vente au moment de l'adjudication.

Les actes de vente aux frais des acquéreurs pardevant Jules F. Meunier, Esq., notaire.
12 janv—12 18 25—1 8 15 fév

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété près du Parc Audubon.

Succession de Eudora C. Williams, épouse de S. Tucker.—No 27,176, Cour Civile du District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR—NICHOLAS J. HOEY, Encanteur, Bureau No 17 rue Carondelet. SAMEDI, 25 janvier 1890, à midi, à la Bourse des Encanteurs, rue St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 30 novembre 1889, il sera vendu, à l'encan—

Deux certains lots de terre dans l'îlet No 13, à Burtheville, bornés par les rues Preston, Calhoun et Market et la ligne de la propriété Foucher. Cirés en Parc de ville—lot No 11 et améliorations, 30 pieds de face à la rue Preston sur 162 pieds 1 pouce et 8 lignes de profondeur entre lignes parallèles, et lot No 23 30 pieds de face à la rue Market sur une même profondeur que le lot No 11.

Les bâtisses et améliorations sur le lot No 23 ne sont pas incluses dans la vente et le dit lot est vendu sujet à un bail à raison de $25 par mois expirant le 3 avril 1890.

Conditions—Comptant; un dépôt de 10 pour cent au moment de la vente; actes de vente aux frais des acquéreurs pardevant John J. Barrett, notaire.
25 déc—25—janv 4,11.18,25

ANNONCE JUDICIAIRE.

Placement attrayant.

Les magasins Nos 19 et 21 rue Bourbon entre les rues Canal et Douane, rapportant près de $2,200 par an.

Vente au comptant au plus haut enchérisseur.

Succession de Oliver Beirne.

No 28,140—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR — Nicholas J. Hoey, encanteur—Bureau No 17 rue Carondelet—SAMEDI, 1er mars 1890, à midi, à la Bourse des Encanteurs, rue St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, daté le 10 janvier 1890, il sera vendu à l'enchère publique, la propriété décrite ci-après, à savoir—

Les magasins en briques à trois étages Nos 19 et 21 rue Bourbon, dans le deuxième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Bourbon, Dauphine, Canal et Douane.

Le terrain mesure 53 pieds 4 pouces 4 lignes de face à la rue Bourbon, sur une profondeur de 59 pieds et 3 1|2 pouces, entre lignes parallèles.

Cette propriété de choix est distribuée comme suit: 2 magasins au rez-de-chaussée et résidence au-dessus et est louée à Mme A. Montardier, à raison de $182,50 par mois pendant 3 ans à partir du 1er octobre 1889.

Termes de vente.—Comptant, l'acquéreur déposera 10 pour cent au moment de l'adjudication, et assumera le paiement de toutes les taxes pendant l'année 1889.

Acte de vente, aux frais de l'acquéreur, pardevant Théodore Guyol Esq., notaire.
18 janv—18 25—fév 1 8 15 22—mars 1

PAR D. E. MORPHY

Epiceries (Groceries) pour familles, installations, Ustensiles, etc.

Jacob Van Wickle contre ses Créanciers.

No 29,022—Cour Civile de District, paroisse d'Orléans—Division D.

PAR D. E. MORPHY, Encanteur.— Il sera vendu, VENDREDI 31 janvier 1890 à 11 heures du matin, dans le magasin au coin des rues Cadiz et Constance, conformément à un ordre de cour daté du 14 janvier 1890, de l'honorable juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans,

Tout le stock d'épiceries (groceries, etc.), contenu dans le magasin susdit.
Conditions—Strictement comptant.
21 jan—21 26 30 31

Vente importante de groceries de famille, vins, liqueurs, cigares, tabac à chiquer, etc., etc.

Edward Keena vs ses créanciers.

No 28,972—Division D Cour Civile de District, paroisse d'Orléans.

PAR D. E. MORPHY, encanteur. — Il sera vendu, en bloc ou en lots à la convenance des acheteurs le LUNDI 27 janvier 1890, à 10 1|2 heures A. M., au magasin No 41[illegible] rue Canal coin Johnson, d'après un ordre daté le 10 janvier 1890, de l'Honorable Juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D.

Tout le contenu du magasin ci-dessus mentionné en bloc ou par lots à la convenance des acheteurs.
Conditions—Strictement comptant.
16 janv—16 22 26 27

LE FRANCO-LOUISIANAIS,
JOURNAL HEBDOMADAIRE
PARAISSANT LE SAMEDI.

Exclusivement dévoué aux intérêts des populations françaises de la Louisiane et du Sud-Ouest des Etats-Unis.

Abonnement: $2 50 par an.

[illegible]

VENTES A L'ENCAN.

PAR J. V. GOURDAIN.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente pour effectuer un partage.

Propriété dans le Premier District.

Maison double No 70 rue Miro, entre les rues Communes et Gravier.

No 27,507.—Gustave Mauzet vs Mme Vve M. Antoine, et als.

PAR J. V. GOURDAIN—encanteur, Bureau No 67 rue Bienville—SAMEDI, 15 février 1890, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. Thos C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans, Division A, rendu le 12 décembre 1889, signé le 17 décembre 1889, il sera vendu à l'encan la propriété décrite ci-après, à savoir:

Un morceau ou une portion de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, etc., dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Commune, Galvez, Gravier et Miro, étant l'îlet 45 sur un plan général dressé par Joseph Pilié, ex-voyer, déposé au bureau de D. L. McCay, ex-notaire, et mesurant 46 pieds 4 pouces, 4 lignes de face à la rue Miro sur une profondeur de 132 pieds, 2 pouces 5 lignes, composé de tout le lot No 14, et de la moitié du lot No 13 sur le plan ci-dessus mentionné.

La dite propriété devant être vendue sujette à l'habitation qui s'y trouvent et qui peut exister en faveur de la veuve de Pierre Antoine, décédée.

Les améliorations comprennent une maison double avec deux chambres de chaque côté, cuisine attachée à la maison avec deux chambres, citernes, etc.

Conditions—Comptant.

Les taxes de 1890 seront payées par l'acquéreur en dessus du prix d'adjudication. L'acquéreur fera un dépôt de 10 0|0 comptant sur les lieux sur le montant de l'adjudication.

Acte de vente pardevant Marcel T. Ducros, notaire, aux frais de l'acquéreur.
11 janv—11 14 18 25—fév 1 8 15

PAR BRIGNONI & BLAKELEY.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Alex. Levy.

PAR E. A. BLAKELEY, Encanteur,—Bureau No 40 rue Royale—VENDREDI, 31 janvier 1890, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, Premier District, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. Albert Voorhies, juge de la Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, Division E, en date du 24 décembre 1889, dans l'affaire de la succession de Alex. Levy, No 27,744, il sera vendu—

Deux certains terrains, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Premier District de cette ville, carré d'îlet borné par les rues Annonciation, Constance, Robin et Terpsichore, désignés par les Nos Trois et Quatre sur un plan de C. A. Hiden, voyer, daté le 3 avril 1848, déposé comme le plan No 22 en l'étude de J. R. Beard, ancien notaire de cette ville, lesquels terrains sont contigus l'un à l'autre et mesurent, chacun, 28 pieds 9 pouces rue Annonciation, sur une profondeur de 125 pieds entre lignes parallèles.

Les améliorations consistent d'une maison de résidence à deux étages, en briques, ayant un avant en bois sous lequel on peut faire du blanchissage, une citerne, des cabinets d'aisance, etc., et portant le numéro municipal 181 rue de l'Annonciation et jusqu'à présent occupé comme résidence par Alex. Levy.

Actions.

550 actions du fonds capital du Ryland Mining Company.

Conditions—Comptant en passant les titres. L'acquéreur assumera les taxes dues et exigibles en 1890; et un dépôt de 10 pour cent sera requis comptant au moment de la vente pour l'assurer.

L'acte de vente pardevant Félix J. Dreyfous, notaire, aux frais de l'acquéreur.
31 déc—31—jan 3 10 17 24 31

PAR STEPHEN J. DERBES.

VENTE POSITIVE A L'ENCAN

De la propriété de valeur connue comme la

BRIQUETERIE ROY,

ETABLIE DEPUIS PLUS DE 50 ANS,

Située dans la paroisse St-Bernard, à peu près six îlets au-dessous du terminus des chars Remparts et Dauphine.

PAR STEPHEN J. DERBES, encanteur—Bureau No 45 rue Royale. Il sera vendu SAMEDI, 15 février 1890, à midi à la Bourse d'Encan, No 74 rue St-Charles.—

Un morceau de terre de valeur, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans la paroisse St-Bernard, à peu près un quart de mille au-dessous de la limite de la ville, mesurant un peu plus d'un arpent de face sur le fleuve Mississippi sur 81 arpents de profondeur.

Les améliorations comprennent:

1° **La résidence principale**, qui est une bâtisse à un étage, six chambres et un cabinet et une galerie presque tout autour.

2° **Une bâtisse en briques à deux étages.**

3° **Six cabines de plantation**, bureau, une écurie en briques contenant 20 stalles, un hangar pour véhicules sur un côté et un hangar de l'autre côté, citernes, arbres fruitiers, etc.

Aussi—

Hangars et étagères avec une capacité de 200,000 briques, deux fourneaux avec une capacité de 130,000 briques chacun. Trois pétrins.

La capacité annuelle de la briqueterie étant de deux millions et demi de briques.

Aussi—

Un canal pour flotter le bois des cyprières, le dit canal arrivant à 200 pieds des fourneaux. Ensemble avec tous les accessoires, mules, vaches, veaux, wagons, brouettes, meubles de bureau, sable du fleuve pour la manufacture des briques, etc. 40 arpents de la dite terre étant cultivés.

Conditions—Six mille cinq cents piastres ($6,500) comptant, la balance à un et deux ans, en parties égales, avec 8 pour cent d'intérêt, privilège de vendeur, assurance et toutes les clauses usuelles de sécurité.

Acte de vente pardevant M. T. Ducros, notaire, 138 rue Gravier, aux frais de l'acquéreur, qui devra en plus de son enchère assumer les taxes dues et exigibles en 1890.

Le vendeur se réserve le droit d'occuper l'endroit pendant deux mois après la vente afin de compléter la cuisson et l'expédition de la dernière fournée de briques.

Le pâturage est loué à bail jusqu'au 30 juin 1890. 19 jan—19, 26—fév. 1, 8, 15.

PAR B. ONORATO.

ANNONCE JUDICIAIRE.

La moitié indivise de l'intérêt de l'établissement de bains Washington situé à Spanish Fort.

Dans l'affaire de la succession de John Barbe.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—Division C—No 27,364.

PAR B. ONORATO, encanteur—Bureau No 16 rue Bourbon—SAMEDI, 1er février 1890, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la dite Cour, en date du 13 janvier 1890, je vendrai la moitié indivise de l'intérêt de l'établissement de bains Washington situé à Spanish Fort, lequel a rapporté pendant la saison dernière un revenu de près de $1,200.

Conditions—Comptant avant le transfert, et un dépôt au comptant de 10 0|0 sur les lieux pour garantir la vente.
16 janv—16 24—1er fév

ANNONCE JUDICIAIRE.

Deux magnifiques chevaux et un wagon à provisions.

Dans l'affaire de P. R. Angelovich vs. ses créanciers.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division "C"—No 29,004.

Vente de syndic provisoire.

LUNDI, 27 janvier 1890 à 11 heures A. M., devant mon bureau No 16 rue Bourbon, près Canal, en vertu d'un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la dite Cour, en date du 14 janvier 1890, je procéderai à la vente de 2 chevaux et 1 wagon, conformément à un inventaire enregistré.

Conditions—Comptant sur les lieux.
B. ONORATO, Encanteur.
15janv—15 21 27.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Maisons désirables à deux corps de logis, dans le premier et le second district.

Dans l'affaire d'Eugène Gaupp et als vs Mary Gaupp, mineure.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—Division D—No 2,937.

Vente pour effectuer un partage.

PAR B. ONORATO, encanteur—Bureau No 16 rue Bourbon — SAMEDI, 1er février 1890, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, en vertu d'un jugement de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la dite Cour décrétant un partage; ayant été rendu le 15 novembre 1889 et signé le 21 novembre 1889 et aussi d'un ordre du même juge, conformément aux délibération d'un conseil de famille en date du 24 décembre 1889, je procéderai à la vente à l'encan de la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° Un certain lot de terre dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Canal, Gasquet, Robertson et Claiborne, désigné comme lot No 17 du dit îlet, et mesurant 31 pieds de face à la rue Gasquet, 81 pieds 5 pouces et 4 lignes de profondeur. Le tout plus ou moins. Ensemble avec une résidence en bois à deux étages, couverte en ardoises, divisée en deux corps de logis, désignée par les numéros municipaux 101 et 103 rue Gasquet, contenant, ensemble, 8 chambres; dans le fond de la cour, une bâtisse en bois à deux étages, contenant 4 chambres; 2 citernes, lieux d'aisances, hydrant, et cour pavée. Le tout en très bon ordre et en bonne condition.

2° Un certain lot de terre dans le Second District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Remparts, Toulouse, St-Louis et Bassin, mesurant 32 pieds de face à la rue Remparts, sur 62 pieds de profondeur, le tout plus ou moins.

Ensemble avec une résidence en bois à deux étages, couverte en ardoises, et divisée en deux corps de logis, désignée par les numéros 121 et 121 1|2 de la rue Remparts, contenant, ensemble, 8 chambres et 4 vestibules en arrière, vérandah sur le devant avec balustrade en fer, gaz dans toute la bâtisse.

Dans la cour une bâtisse séparée à deux étages contenant 4 chambres, 2 lieux d'aisances, 2 citernes et la cour bien pavée.

Le tout en bon ordre et en bonne condition.
Conditions—Comptant.

Les actes de vente pardevant Fred Adolph, notaire, aux frais de l'acquéreur. L'acquéreur devant payer en outre du prix de l'adjudication les taxes dues et exigibles en 1889. Un dépôt de 10 pour cent sera requis sur les lieux pour lier la vente. Voir les plans à la Bourse.
28 déc—28—jan 4 11 18 25—fév 1

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—No 29,128, Division E—L. S. Harrison & Bro vs leurs créanciers.—Ordre de Cour—Que la cession des biens de la raison sociale L. S. Harrison & Bro., composée de L. S. Harrison et J. D. F. Harrison, tous deux, et par le présent, acceptée pour le bénéfice de leurs créanciers; qu'une réunion des créanciers soit convoquée et tenue pardevant Andrew Haro, Jr., notaire, en son bureau No 17 Commercial Place, en cette ville, le MERCREDI, 5me jour de février 1890, à 11 heures A. M., pour délibérer sur les affaires des dits pétitionnaires, élire un syndic et voter sur toutes autres affaires qui pourraient leur être soumises, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne ou la propriété de la dite raison sociale soient suspendues.

Nouvelle-Orléans, 23 janvier 1890.
Signé: FRED. D. KING, Juge.
Pour copie conforme:
[illegible] RANKIN, Député-Greffier.
23 janv—[illegible]

VENTES A L'ENCAN.

PAR SPEAR & ESCOFFIER.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Thomas Bishop et de sa femme.

No 28,142—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR SPEAR & ESCOFFIER, Placide J. Spear, encanteur, Bureau No 3 1|2 rue Carondelet—SAMEDI, 15 février 1890, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et Commercial Place, en vertu d'un ordre de l'Hon. Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 26 octobre 1889, il sera vendu à midi, pour compte de la dite succession:

Un lot de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le premier district de cette ville, îlet No 138, borné par les rues d'Héméocourt, Lopez, Rendon et Bandin, désigné comme lot No 20, et mesurant 30 pieds 10 pouces de face à la rue d'Héméocourt, sur 108 pieds de profondeur, entre lignes parallèles.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

Acte de vente pardevant Geo. C. Préot, notaire, aux frais de l'acquéreur.
15 jan—15 18 25—1 8 15 fév

ANNONCE JUDICIAIRE.

No 67 rue Urquhart, entre Union et Bagatelle—Résidence retirée de la rue.

Succession de Jacques Duplessis.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, No 21,715.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—PLACIDE J. SPEAR, encanteur—Bureau No 3 1|2 rue Carondelet—SAMEDI, 25 janvier 1890, à midi, il sera vendu à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et Commercial Place, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, daté le 18 décembre 1889, pour compte de la dite succession—

Un lot de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, étant partie du lot 246 de l'îlet 28 borné par les rues **Urquhart, Girod ou Villeré, Bagatelle et Union**; le dit lot mesurant, mesure française, 25 pieds de face à la rue **Urquhart**, sur une profondeur de 150 pieds. Les améliorations comprennent une maison en bois retirée de la rue, ayant 4 chambres et 2 cabinets, et une petite bâtisse en bois servant d'atelier.

Termes—Comptant au moment de l'adjudication.

Acte de vente pardevant James Simeon, notaire public, aux frais de l'acquéreur.
22 déc—22 29—4 11 18 25 janv.

ANNONCE JUDICIAIRE

Mme Philippena Kiera, veuve de Nicholas Goetz, vs. Margaretha Goetz, épouse de Henry Trog, George Brandt Goetz et als.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—No 28,058.

PAR SPEAR & ESCOFFIER. — PLACIDE J. SPEAR, encanteur—Bureau, No 3½ rue Carondelet—SAMEDI, 1er février 1890, à midi, il sera vendu à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et Commercial Place, en vertu d'un jugement rendu le 6 décembre 1889 et signé le 17 décembre 1889, par l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° Un lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, désigné par la lettre A, dans l'îlet borné par les rues **Peters, Lesseps, Chartres et Poleger**, formant le coin des rues **Peters et Lesseps**, et mesurant 60 pieds 8 pouces et 7 lignes de face à la rue **Peters**, sur une profondeur et façade à la rue **Lesseps** de 77 pieds 2 pouces.

2° Un lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de cette ville, désigné par la lettre A, dans l'îlet borné par les rues **Peters, Lesseps, Chartres et France** mesurant 44 pieds 4 pouces de face à la rue **Peters**, 85 pieds 7 pouces de profondeur et de face à la rue **Lesseps**, 84 pieds 3 lignes sur le côté attenant au lot E et 42 pieds 3 pouces et 4 lignes de largeur sur la ligne du fond, formant le coin des **rues Lesseps et Peters.**

3° Un lot de terre attenant à la propriété ci-dessus décrite, dans le même district et le même îlet; désigné par la lettre B, mesurant 36 pieds 6 pieds 6 lignes de face à la rue **Peters**, 84 pieds 3 lignes de profondeur sur la ligne du côté du lot A, 82 pieds 8 pouces et 5 lignes sur le côté le plus près de la rue **France** et 36 pieds 6 pouces et 4 lignes de largeur dans le fond.

4° Un lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le même district et îlet que les propriétés deuxièmement et troisièmement décrites, désigné par la lettre "C," mesurant 55 pieds 10 pouces et 4 lignes de face à la rue Lesseps, sur une profondeur de 79 pieds 10 pouces, entre lignes parallèles.

5° Un lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, désigné par la lettre "D," situé dans le même district et îlet que les propriétés deuxièmement, troisièmement et quatrièmement décrites, formant l'encoignure des rues Lesseps et Chartres, et mesurant 63 pieds 1 pouce et 4 lignes de face à la rue Lesseps, sur une profondeur de 119 pieds 9 pouces à la rue Chartres, puis 65 pieds sur une ligne parallèle à la rue France s'étendant vers la rue Peters, puis sur une ligne parallèle à la rue Peters, s'étendant vers la rue Lesseps, 39 pieds 11 pouces, puis 1 pied 10 pouces et 4 lignes sur une ligne parallèle à la rue Lesseps s'étendant vers la rue de Chartres, puis 79 pieds 10 pouces sur une seconde ligne de profondeur parallèle à la rue de Chartres, s'étendant vers la rue Lesseps.

Le tout conformément à un plan dressé par George H. Grandjean, député voyer de ville, le 21 août 18[illegible]9, annexé à un acte passé pardevant A. Numa Augustin, notaire en cette ville, en date du 26 septembre 1889.

Conditions—Un tiers ou plus comptant et le reste, à 1, 2 et 3 ans de crédit, en billets de l'acquéreur, portant intérêt à raison de 8 pour cent par an, à partir de la date de la vente, jusqu'au paiement garantis par privilège et lien de vendeur et toutes les autres clauses de sécurité.

Actes de vente pardevant Gustave Le Gardeur, notaire, aux frais des acquéreurs.
28 déc—28—janv 4 11 18 25—fév 1er

PAR ROBINSON & UNDERWOOD

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de choix dans le Deuxième District.

Succession de Henry Joseph Hattier.

Cour Civile de District, paroisse d'Orléans—No 28,241.

Au plus haut enchérisseur à douze mois de crédit.

Un site de valeur pour bâtir,
Ensemble avec une bâtisse en bois, solidement construite, connue par le No 488, rue des Ursulines, entre Dorgenois et Broad.

PAR ROBINSON & UNDERWOOD. W. C. H. ROBINSON, encanteur, bureau 164 rue de la Commune—SAMEDI, 8 février 1890, à midi, à la Bourse des Encanteurs, 72 et 74, rue St-Charles, en vertu et conformément à un ordre de l'Honorable F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District paroisse d'Orléans, Division C, en date du 27 novembre 1889, il sera vendu à l'encan—

"Un certain morceau ou portion de terre avec les améliorations qui s'y trouvent, ensemble avec tous les droits, voies et dépendances qui y appartiennent, situé dans le deuxième district de cette ville, dans l'îlet No 342 et désigné par le No 17 borné par la rue Ursulines, St Philippe, Dorgenois et Broad et mesurant 31 pieds 8 pouces 4 lignes de face à la rue Ursulines sur une profondeur de 147 pieds entre lignes parallèles.

2° Deux certains lots de terre avec les améliorations qui s'y trouvent, ensemble avec tous les droits, voies et dépendances qui y appartiennent, situés dans le deuxième district de cette ville, dans l'îlet No 342 et désigné par les Nos 15 et 16, borné par les rues Ursulines, St Philippe, Dorgenois et Broad. Les dits lots mesurent chacun 31 pieds 8 pouces et 4 lignes de face à la rue Ursulines sur une profondeur de 147 pieds. entre lignes parallèles. Les améliorations consistent en une grande bâtisse en bois à un étage solidement bâtie, couverte en ardoises, cuve, écurie, etc., convenable pour un magasin quelconque, et avec une petite dépense peut être convertie en une résidence convenable, située dans une rue très large, bien pavée, avec une double ligne de chemin de fer; voisinage excellent.

Termes et conditions—Ceci étant la deuxième et dernière enchère, les dites propriétés seront définitivement adjugées au plus haut et dernier enchérisseur pour ce qu'elles rapporteront, à douze mois de crédit, l'acquéreur fournissant un bon avec sécurité bonne et solvable, portant intérêt au taux de 5 0|0 par an du jour de vente jusqu'à parfait paiement et hypothèque spéciale sur la dite propriété jusqu'à parfait paiement. Les acquéreurs auront à déduire du montant de leur enchère et payer au comptant les frais d'annonces, de greffiers, commission etc., se montant à à peu près deux cents piastres, et en plus, déduire du montant de son enchère et payer au comptant les taxes d'Etat, de paroisse et de municipalité sur les dites propriétés se montant à à peu près $70.

Les actes de vente aux frais des acquéreurs pardevant W. Morgan Gurley, notaire.
18jan—18 25—fév 1 8

ANNONCE JUDICIAIRE.

Joli cottage dans le Quatrième District.

No 166 Chemin Félicité, près Camp.

Succession de Sol. Levy.

No 28,967—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—Division C.

PAR ROBINSON & UNDERWOOD—W. C. H. Robinson, encanteur.—Bureau 164 rue Commune.—SAMEDI 25 janvier 1890, à midi, à la Bourse des Encanteurs, 72 et 74 rue St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, daté du 16 décembre 1889, il sera vendu à l'encan:

Un certain morceau ou portion de terre avec les bâtisses etc, qui y sont, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par le Chemin Félicité, les rues Camp, Ste-Marie et Magasins, et désigné comme lot No 5 sur un plan fait par Jules Droux, ingénieur civil, daté du 11 avril 1855; le dit lot mesure trente pieds de face au Chemin Félicité sur cent vingt-cinq pieds neuf pouces de profondeur sur la ligne le divisant du lot numéro quatre et cent vingt-quatre pieds huit pouces et cinq lignes sur la ligne le divisant du lot numéro six.

Les améliorations comprennent un cottage simple en bois contenant à peu près sept chambres avec gaz partout, et est connu comme le No 166 Chemin Félicité, situé entre Camp et Magasins, près des lignes de chars, des églises, des écoles et du marché et dans un des plus beaux voisinages du Quatrième District.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, au gré de l'acquéreur, et la balance à un crédit de un et deux ans en billets de l'acquéreur, garantis par hypothèque et privilège de vendeur sur la propriété vendue, portant 8 pour cent d'intérêt par an, du jour de vente jusqu'à parfait paiement. L'acte de vente devant contenir toutes les clauses usuelles de sécurité et d'assurance; en outre l'acquéreur assumera les taxes de 1890. Dix pour cent seront requis au moment de l'adjudication.

L'acte de vente, aux frais de l'acquéreur, pardevant A. Dreyfous, notaire.
21déc—21 29—janv 4 11 18 25

Succession de Victoire Tio, veuve de Derestan Bruslé.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 29,09[illegible]—Division C.—Attendu que Mme veuve Ernest Bruslé a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Victoire Tio, veuve de Derestan Bruslé, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.

VENTES A L'ENCAN.

PAR E. A. BLAKELEY.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Alex Levy.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—Division E—No 27,744.

PAR E. A. BLAKELEY.—Bureau, No 40 rue Royale.—En vertu d'un ordre de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, Hon. Albert Voorhies, juge, à moi adressé, je procéderai à la vente VENDREDI 31 janvier 1890, à 10 heures et demie A. M., au local No 181 rue Annonciation.

Un lot de meubles de ménage et effets d'après inventaire enregistré.
Conditions—Comptant sur les lieux.
20 janv—20 25 31

PAR MACON, PAUL & DENIS.

Maison de résidence de choix.

La grande et confortable maison de résidence en briques, à deux étages avec dépendances, No 92 rue Esplanade, entre Bourbon et Dauphine.

En plus jolie situation sur l'avenue la plus belle et la mieux habitée du Deuxième District.

Le terrain mesure 33x106, et sera vendu à l'encan, SAMEDI 1er mars 1890, à midi, à la Bourse des Encanteurs, 74 rue St-Charles. Voir le plan.

Conditions—Un tiers ou plus comptant; le reste à 1 et 2 ans de crédit, à 7 pour cent d'intérêt, et les clauses usuelles. L'acte de vente aux frais de l'acquéreur, pardevant J. Numa Augustin, notaire. Un dépôt de 10 pour cent sera exigé à la vente. Demander aux encanteurs des billets pour visiter la maison.
MACON, PAUL & DENIS, Encanteurs.
19 jan—19—fév 1 8

ANNONCE JUDICIAIRE.

Un joli cottage comme demeure, rue Morales, près des Champs-Elysées.

Quatorze actions de la Compagnie d'Assurances Mutuelles des Marchands.

Succession de Antonio Canet et épouse.

No 28,252—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—Division A.

PAR MACON, PAUL & DENIS — ALBERT PAUL, encanteur—Bureau No 10 rue Carondelet—SAMEDI, 1er mars 1890, à midi, à la Bourse des Encanteurs, No 74 rue St Charles, en vertu d'un ordre de l'Honorable Thos. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans, en date du 15 janvier 1890, il sera vendu, à l'encan—

Un certain terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, carré d'îlet borné par les rues Morales, Urquhart, Français et Champs Elysées, désigné par la lettre A, et mesurant, 30 pieds de face à la rue Morales sur une profondeur de 60 pieds, mesure française. Les améliorations, consistent en le No 497 rue Morales, comprennent un joli cottage en bois, cuisine dans le fond, hangar, citerne, etc., bonne entrée pour voiture. Bonne occasion pour des personnes ayant peu de moyens.

Quatorze actions du fonds capital de Merchant Mutual Insurance Company.
Conditions—Comptant.

L'acte de vente, aux frais de l'acquéreur, pardevant M. T. Ducros, notaire.

Un dépôt de 10 pour cent au moment de l'adjudication.
19 jan—19—fév 1 8 15 22—mars 1

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété améliorée de valeur rue Septième, près la rue Magasins.

Succession de C. G. Grappendorf.

Nos 28,932—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division E.

PAR MACON, PAUL & DENIS, ALBERT PAUL, encanteur.—Bureau No 10 rue Carondelet—SAMEDI, 1er mars 1890, à midi, à la Bourse des Encanteurs, No 74 rue St Charles en vertu d'un ordre de l'Hon. Albert Voorhies, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, daté du 16 janvier 1890, il sera vendu à l'encan—

Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le Quatrième District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Septième, Magasins, Camp et Sixième désigné comme lot No 22 sur un plan fait par B. F. Nichols, voyer, daté du 14 décembre 1846, le dit lot mesure 34 pieds 9 pouces de face à la rue Septième sur une profondeur entre lignes parallèles de 125 pieds.

Les améliorations consistent en une maison en bois à deux étages, retirée de la rue; hangar en bois sur le devant, etc., et connu comme le No 179 rue Septième.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, la balance à un et deux ans de crédit, en billets garantis par hypothèque et privilège de vendeur sur la propriété vendue, portant 8 pour cent d'intérêt par an du jour de la vente jusqu'à parfait paiement. Les améliorations devant être tenues assurées et la police transférée au vendeur. Ensemble avec toutes les clauses usuelles de sécurité.

L'acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant John Bendernagel, notaire. Un dépôt de 10 pour cent sera exigé au moment de l'adjudication.
17 janv—17 25—1 8 15 22 fév—1 mars.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Meubles de maison.

Outils, cuves, échelles, bois de cuves, etc.

Succession de C. G. Grappendorf.—No 28,932, Cour Civile de District, paroisse d'Orléans—Division E.

PAR MACON, PAUL & DENIS—ALBERT PAUL, encanteur—Bureau, No 10 rue Carondelet—SAMEDI, 25 janvier 1890 à 11 heures du matin, à la résidence No 175 rue Septième, en vertu d'un ordre de l'Honorable Albert Voorhies, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 16 janvier 1890, il sera vendu à l'encan, à savoir:

Un assortiment général de meubles de maison, cuves, outils, échelles, bois de cuve, etc.
Conditions—comptant.
17 janv—17,21,25,25

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de valeur non améliorée, voisine du Parc Audubon.

Succession de Wilson A. Junker.

No 28,814—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—Division C.

PAR MACON, PAUL & DENIS—Albert Paul, encanteur—Bureau No 10 rue Carondelet—Le SAMEDI, 8 février 1890, à midi, à la Bourse des Encanteurs, No 74 rue St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Honorable F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, il sera vendu à l'encan—

1° Un carré d'îlet ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, passages, etc., y appartenant, situé dans le Sixième district de cette ville, borné par les rues Walnut, Exter et Anne et la partie supérieure de la propriété Foucher et mesurant 330 pieds rue Walnut, 62 pieds rue Exter, 330 pieds rue Anne et 62 pieds du côté supérieur de la propriété Foucher.

2° Un terrain avec toutes les bâtisses et améliorations, etc., qui s'y trouvent, situé dans le Sixième district de cette ville, désigné par le terrain No 9 sur un plan de A. DeArmas, voyer, en date du 21 avril 1884) dans le carré d'îlet borné par la limite inférieure du Upper City Park, et les rues Magazine, Calhoun et Constance, mesurant 28 pieds de face sur la ligne inférieure du Upper City Park, sur 123 pieds 6 lignes de profondeur entre lignes parallèles.

Conditions—Comptant. Les actes de vente aux frais de l'acquéreur pardevant Geo. C. Préot, notaire. Un dépôt de dix pour cent sera requis au moment de l'adjudication.
5 janvier—5, 18, 25—février 1, 8.

PAR W. I. HODGSON & FILS.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriétés du Troisième District.

Un cottage à double corps de logis, rue des Arts.

Un cottage et cinq lots de terre, rue Claiborne.

Une vieille bâtisse, Avenue Washington.

Dans l'affaire de Henry Bettmann vs Mme Lissie Heischer et als.

Vente pour un partage.

A un long crédit. A l'encan.

PAR W. I. HODGSON & FILS, W. I. Hodgson, encanteur—Bureau No 13 rue Carondelet.—SAMEDI, 15 février 1890, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville en vertu et conformément à un jugement de l'Hon. Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division "B", rendu le 2me jour de janvier 1890, et signé le 10me jour de janvier 1890, Dossier No 28,785, dans l'affaire de Henry Bettmann vs Mme Lissie Heischer et als, pour un partage, il sera vendu à l'encan—

RUE DES ARTS.

1° Un lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, étant le lot No 14, de l'îlet No 611, borné par l'Avenue Lafayette, les rues des Arts, Robertson, (anciennement St-Jean-Baptiste) et Villeré (anciennement Girod) lequel lot mesure 34 pieds de face à la rue des Arts sur une profondeur de 110 pieds.

Les améliorations comprennent un cottage en bois, à double corps de logis, recouvert en ardoises, connu comme le No 70 rue des Arts et ayant 2 chambres, cuisine et citerne de chaque côté.

RUE CLAIBORNE.

2° Cinq lots de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Troisième District de cette ville, étant désignés comme lots Nos 6, 7, 8, 9 et 10 de l'îlet No 645 bornés par les rues Claiborne, Robertson, (anciennement St-Jean-Baptiste), Musique et Arts, lesquels lots sont contigus l'un à l'autre et mesurent, chaque, 30 pieds 11 pouces de face à la rue Claiborne sur une profondeur de 127 pieds 10 pouces et 3 lignes. Le lot No 10 forme l'encoignure des rues Claiborne et Arts.

Les améliorations comprennent Un cottage, Grange, Hangars, etc convenables pour une vacherie, de beaux arbres ombrageux.

AVENUE WASHINGTON.

3° Un lot ou portion de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet No 644 borné par l'Avenue Washington, les rues Musique, Robertson, (anciennement St-Jean-Baptiste) et Claiborne, (anciennement Avid) lequel mesure 26 pieds 9 pouces et 1 1|2 lignes de face à l'Avenue Washington sur une profondeur de 127 pieds 10 pouces et 3 lignes.

Les améliorations comprennent Une vieille bâtisse, barrières et citerne.

Toutes les propriétés ci-dessus sont entre lignes parallèles, [illegible] en toises, et en mesure américaine, [illegible] à des plans qui peuvent être vus à l'endroit de la vente.

Termes et conditions.—Une moitié au plus, ou le tout comptant, à l'option des acquéreurs, et la balance à 1 et 2 ans, en billets divisés en sommes pour satisfaire les parties intéressées, avec 8 pour cent d'intérêt par an du jour de la vente et toutes les clauses de garantie usuelles, 10 pour cent comptant sur les lieux, et les acquéreurs assumeront en outre de leurs enchères les taxes de 1890.

Actes de vente pardevant Fred. Sengel, notaire, aux frais des acquéreurs.
[illegible]

VENTES A L'ENCAN.

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS.

Cottage et deux jolis lots

Dans la partie inférieure du Sixième District.

Succession de Cæsar Jones.

No 28,623—Cour Civile de District.

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS—Geo G. Friedrichs, encanteur—Bureau No 176 rue Commune—SAMEDI, 25 janvier 1890, à midi, à la Bourse des Encanteurs, il sera vendu à l'encan, en vertu et conformément à un ordre de l'honorable Cour Civile de District, en date du 23 décembre 1889 dans la succession ci-dessus:

Deux lots de terre, Nos 3 et 4, dans l'îlet borné par les rues Delachaise, Amelia, Prieur et Locust, mesurant chacun 30 pieds 7 pouces 1 ligne de face à la rue Delachaise, 30 pieds 3 pouces 6 lignes de face à la rue Amelia, par les profondeurs suivantes: 122 pieds 10 pouces et 6 lignes sur la ligne la plus près de la rue Prieur, 119 pieds 5 pouces sur la ligne du milieu et 115 pieds 2 pouces 3 lignes sur l'autre ligne du côté de la rue Locust; ensemble avec un joli cottage contenant 3 chambres, etc.

Conditions—Comptant; l'acquéreur devant faire le dépôt usuel de 10 pour cent.

Acte de vente pardevant J. Zacharie Spearing, notaire aux frais de l'acquéreur.
25 déc—25 28—jan 4 11 17 25.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Placements Magnifiques

En propriétés de choix, immeubles recherchés par le commerce et payant un beau loyer, résidences, etc., Magasins bien construits dans le style de l'architecture moderne, résidences élégantes, propriétés donnant un beau revenu.

Nos 307, 309, 311, 313, 315 et 312 rue Bienville, formant les trois encoignures de la rue Derbigny, et No 63 rue Derbigny, entre Bienville et Conti.

Succession de Peter Grieff.

No 21,547—Cour Civile de District.

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS—G. G. Friedrichs, encanteur—Bureau 176 rue Commune — SAMEDI, 25 janvier 1890, à midi, à la Bourse des Encanteurs, il sera vendu à l'encan, en vertu d'un ordre de l'Honorable A. Voorhies juge de la Cour Civile de District, Division E, pour la paroisse d'Orléans, en date du 21 décembre 1889 rendu dans l'affaire de la succession ci-dessus, les propriétés de valeur suivantes:

1° Cette splendide propriété admirablement propre pour emplacement d'affaires et pour résidence. Nos 307 et 309 rue Bienville, coin N. E. de la rue Derbigny, dans l'îlet borné par les rues Conti et Liberté; elle est construite dans le style moderne et ornée d'une élégante vérandah en fer sur les deux rues. Le No 309 forme le coin et est disposé pour un grand magasin avec bar: il y a au rez-de-chaussée un vestibule avec escaliers, salle à manger, cuisine, office, chambres à coucher parfaitement aérées, chambre à bain et 4 chambres dans les mansardes. Aussi, grand entrepôt, construction à deux étages dans le fond, grande écurie et une citerne en fer, et balcon et trois chambres au premier. Loyer $720 par an. Le No 307 est disposé pour une résidence les salons sont séparés par des arches; il y a une salle à manger, une cuisine, une chambre à bain avec vestibule au rez-de-chaussée, cour, deux grandes citernes, hydrant à gaz; l'allée du fond s'ouvre sur la rue Derbigny. La propriété rapporte $[illegible] par an. Les lots mesurent chacun 25 pieds de face à la rue Bienville, sur 100 pieds 3 pouces 1 ligne de profondeur et face à la rue Derbigny et entre lignes parallèles; ils sont désignés comme lots 23 et 24 de l'îlet 47, sur un plan fait par J. Pilié, voyer et déposé en l'étude de D. S. McCay, ancien notaire. Solidement construit, complètement restauré, ayant une fort belle apparence, situé sur une large avenue et dans un excellent quartier, le magasin sera toujours assuré d'un large patronage. La résidence adjacente, à deux étages, est à la fois confortable et d'un bon rapport. Voilà l'occasion d'un excellent placement.

2° L'attrayante maison à deux étages, avec magasin, No 311 rue Bienville, coin nord-est de la rue Derbigny dans le carré d'îlet borné par les rues Conti et Roman, ayant un magasin bien installé, cour et eau, cellier, salle à manger et cuisine au-dessous, corridor, galeries devant et derrière, salon et 3 chambres à coucher au-dessus, dans la maison principale, chambres à coucher, chambres à débarras, chambres domestiques dans une bâtisse à 2 étages, dépendance derrière, grande citerne, hydrant, cour pavée, etc. Le terrain mesure 18 pieds de façade rue Bienville, sur 100 pieds 3 pouces 1 ligne de profondeur et de façade rue Derbigny. La bâtisse est solidement construite, est attrayante et bien située pour un commerce en détail quel qu'il soit; elle attire de façon l'attention des marchands entreprenants.

3° Les jolies maisons de résidence à deux étages, Nos 313 et 315 rue Bienville, dans le même carré d'îlet et attenant à la propriété ci-dessus décrite, chacune ayant des salons doubles, corridors à une [illegible], salle, chambre à coucher et cuisine au-dessous, corridor, galeries, salon et chambres à coucher confortables, cuisines, cabinets d'aisances au-dessus, chambres à bain, et des chambres à domestiques dans une bâtisse séparée à 2 étages à l'arrière des maisons, citernes, hydrants, cours bien pavées et une allée bien pavée à chaque maison. Le terrain mesure 25 pieds de façade rue Bienville, sur 100 pieds 3 pouces et 1 ligne de profondeur, entre lignes parallèles. La propriété a une apparence extérieure d'élégance, elle est confortable et bien disposée. Ces maisons sont louées à des locataires à bail dans le moment. Nos 313 à $360 et No 315 à $300 par an. Elles sont en excellent état et une meilleure placement d'argent ne pourrait être désirée.

Les propriétés ici décrites en second et troisième lieu consistent en ... sont au nombre des deux terrains désignés par les Nos [illegible] et 20 sur un plan de C. A. Hedin, voyer, en date du 17me jour de juillet 1849 et déposé en l'étude de J. L. Tissot, notaire.

4° Le cottage double à un étage attrayant et productif avec deux maisons de dépendances à deux étages, No 312 et 312 1|2 rue Bienville, coin sud-est de la rue Derbigny (dans le carré d'îlet borné par les rues Claiborne et Douane, ayant un grand salon à la devanture et un comptoir rue de ... à la façade de la galerie, 2 chambres dans l'attique et 4 chambres dans la bâtisse à deux étages de l'arrière, 2 citernes, allée pavée, hydrant, sur la rue Bienville. Le terrain est désigné par la lettre B sur un plan de J. A. D'Hemécourt, voyer, en date du 28 décembre 1866 et annexé à un acte passé pardevant A. Ducatel, notaire, le 12 mai 1884 et formé le coin de la rue Bienville et Derbigny, et entre lignes parallèles et une partie du terrain, soit 2 pieds 4 pouces de largeur du côté le plus rapproché de la rue Claiborne, avec 1 pied 11 pouces de la façade du terrain y attenant sur une longueur de 34 pieds de la rue Bienville, transféré en une allée en commun pour les deux terrains, en vertu d'un acte passé pardevant Octave de Armas, notaire, en cette ville, le 15 mars 1884. Ces propriétés ont toujours été occupées, payent ensemble $25 par mois. Un bon emplacement de commerce et un placement d'argent qui n'a jamais manqué de rapporter.

5° La propriété à bon rendement No 63 rue Derbigny, entre les rues Bienville et Conti, (carré d'îlet borné par la rue Roman), consistant de quatre bâtisses de logis détachées ayant ensemble 9 chambres avec un avant et arrière, et shop avec vitrine devant; elles ont cuisines, 3 citernes, grande cour, etc., le tout rapportant $20 par mois. Le terrain mesure, au pied anglais, 25 pieds, 6 lignes de façade rue Derbigny sur 145 pieds 8 pouces de profondeur, le terrain est désigné par la lettre A sur un plan de 2 sur 5 du carré No 32 sur un plan de J. Pilié, voyer, en date du 11 mai 1840 et déposé en l'étude de D. S. McCay, ancien notaire. La propriété est située dans une localité peuplée et est toujours louée.

Conditions—Un tiers ou plus comptant; le reste à un et deux ans de crédit, payable en billets portant 7 pour cent d'intérêt, et toutes les clauses de garanties usuelles; 10 pour cent comptant au moment de l'adjudication.

L'acte de vente pardevant André Hero, notaire aux frais des acquéreurs.
24 déc—24 28—janv 4 11 18 25

Bons Placements Productifs,

Bons emplacements et résidences confortables près du marché Trémé et

De vastes industries du Vieux Bassin, encoignure de la Promenade Carondelet et de la rue Marais, encoignure St-Pierre et Marais, et la

Jolie résidence en briques à deux étages No 255 rue St-Pierre,

Mme Artemise Rodriguez, veuve, etc., et als. vs Mme Gertrude Marie et als.

No 27,680—Cour Civile de District.

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS—G. G. Friedrichs, encanteur—Bureau, No 176 rue Commune — SAMEDI, 8 février 1890, à midi, à la Bourse des Encanteurs, il sera vendu, à l'enchère publique, en vertu de et conformément à un jugement de l'Honorable F. D. King, juge de la Cour Civile de District, Division B pour la paroisse d'Orléans, daté et signé le 4 décembre 1889, et rendu dans l'affaire ci-dessus.

1° **Le magnifique magasin en briques à deux étages, avec résidence**, coin nord-ouest de la Promenade Carondelet et de la rue Marais, dans l'îlet borné par les rues St-Pierre et Villeré, mesurant 32 pieds 2 pouces de face à la Promenade Carondelet, sur des pieds 3 pouces de profondeur et de face à la rue Marais et 67 pieds 9 pouces et 1 ligne de profondeur de l'autre côté de la ligne, vers la rue Villeré et ayant la servitude en commun avec la propriété ci-dessous décrite en second, des lieux d'aisances et de la citerne, bâtis à l'arrière et sur la ligne divisant les dites propriétés. Les améliorations consistent en une magnifique bâtisse en briques à deux étages, faisant un immense magasin et buvette, vestibule d'escalier, grand entrepôt, cour, etc., au rez-de-chaussée et belles galeries sur le devant, et cinq chambres, comprenant salon, salle à manger, chambres à coucher, cuisine, cabinet, etc; au premier, galerie à l'arrière, plateforme, citerne, hydrant, etc.; occupé comme grocerie et buvette, rapportant $480 par an. Un site de magnifique pour affaires en pleine activité.

2° **La magnifique résidence moderne avec magasin, en bois, à deux étages**, coin sud-ouest des rues St-Pierre et Marais, dans les mêmes district, îlet et touchant à la propriété ci-dessus décrite dans le fond, mesurant 32 pieds 2 pouces de face à la rue St-Pierre sur 31 pieds 11 pouces de profondeur et face à la rue Marais, et 32 pieds 9 pouces de profondeur sur la ligne de l'autre côté vers la rue Villeré, et ayant l'usage en commun, avec la propriété ci-dessus premièrement décrite, des lieux d'aisance et d'une citerne qui se trouvent dans le fond sur la ligne divisant les deux dites propriétés. Cette élégante maison est une magasin, bien bâtie, comprenant un grand magasin, couloir à escalier, un cellier et quatre beaux appartements au-dessus avec de grandes et confortables galeries donnant sur les deux rues, et est louée jusqu'au 1er décembre 1890 à raison de $360 par an.

Ces magnifiques propriétés se trouvent près du Marché Trémé, de brasseries, de scieries et de grandes industries le long du Vieux Bassin, et sont situées par conséquent de manière à rendre désirable soit pour les occuper ou en tirer un revenu profitable. Elles sont solidement construites et rapporteront de bons loyers.

3° **La jolie et confortable résidence en briques à deux étages, No 255 rue St-Pierre, entre Claiborne et Robertson** (îlet borné par la rue Orléans) contenant quatre chambres, vestibule et galerie dans la maison principale, quatre chambres au-dessus des cuisines, cour, etc. Le terrain mesure 29 pieds, 3 pouces de face à la rue St-Pierre sur 77 pieds 3 pouces 7 1|2 lignes de profondeur sur la ligne vers la rue Claiborne, et sur la ligne vers la rue Robertson une première profondeur de 60 pieds 7 pouces, puis courant et s'élevant élargissement 17 pieds 7 pouces, puis une seconde ligne de profondeur de 14 pieds. 4 pouces, 4 lignes sur la ligne du fond, sur laquelle il mesure 20 pieds 2 pouces de largeur. En bonne condition, confortable et située dans un voisinage populaire, la rendant agréable et d'un bon placement. Pour plus de détails des dimensions, voir le plan à la Bourse.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, la balance à un et deux ans avec 8 pour cent de l'intérêt et les clauses usuelles de sécurité. Un dépôt de dix pour cent comptant sera requis au moment de la vente.

Actes de vente pardevant Geo. W. [illegible], aux frais de l'acquéreur.
[illegible]